



26 MAI 2015

1554

**DELIBERATION n° 75/2015 du 20 mai 2015**

**Adoptant le projet de réalisation d'une étude de faisabilité d'une gestion partagée de la compétence incendie et secours des communes de Huahine, Tahaa, Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa, Maupiti et Bora Bora et son plan de financement.**

En sa séance du 20 mai 2015, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 4/CONV/CM/2015 du 15 mai 2015, sous sa présidence, avec Monsieur Grégoire TUMARAE, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le devis du cabinet LAMOTTE PARTENAIRE et FCL Gérer la Cité pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une gestion partagée de la compétence incendie et secours des communes de Huahine, Tahaa, Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa, Maupiti et Bora Bora ;
- Vu** l'avis favorable de la DDPC ;
- Vu** les inscriptions budgétaires ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE :**

**Article 1er :** Le principe de l'opération numérotée et intitulée comme suit, est accepté :

N° OP	Libellé
415	Etude de faisabilité d'une gestion partagée de la compétence incendie et secours des communes de Huahine, Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa, Maupiti et Bora Bora.

**Article 2 :** Le dossier technique de l'opération présentée à l'article 1<sup>er</sup>, est approuvé.

**Article 3 :** Le projet sera porté par la commune de Huahine.

**Article 4 :** Le plan de financement ci-dessous est adopté :

Subvention du FIP :	1 618 142 XPF (80%)
Fonds Propres :	404 535 XPF (20%)
Total :	2 022 677 XPF (100%)

**Article 5** : La dépense est imputable à l'article 2031 de la Section d'Investissement du Budget Principal.

**Article 6** : Le Maire est autorisé à signer les différentes conventions d'aide financière de l'Etat ainsi que tout avenant subséquent.

**Article 7** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 8** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

**- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -**

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-six (26) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire.

Trois (03) membres ont donné pouvoir :

FAATAUIRA Camille  
VAIHO épouse HEITAA Dorida  
HOPARA Nano

a donné pouvoir à

MALATESTE Antonio  
LISAN Marcelin  
TAPAO épouse FAAHU Tatiana

Le Maire,

Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		<u>Contrôle a posteriori</u>	
Présents :	26	Acte rendu exécutoire	
Votants :	29 dont 3 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0	le <b>26 MAI 2015</b>	
Exprimés :	29	et publication ou notification	
Votes pour :	29	du <b>26 MAI 2015</b>	
Votes contre :	0	Le Maire,	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		Marcelin LISAN	